

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 40

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 29

Supprimer l'alinéa 19.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les personnes choisies doivent l'être en regard de leurs compétences, non de leur sexe.